



Choisir ses statuts et chiffrer son projet

*Mieux comprendre les différents statuts et gagner en autonomie
dans le chiffrage de son projet*

MODULE 1

JOUR 1 : Les préalables au chiffrage d'un projet : les statuts

- Les statuts juridiques possibles (individuel ou société) et leur incidence sur la fiscalité ou les cotisations sociales
- Relation entre le chiffrage de projet et les statuts

Avoir une vue d'ensemble des statuts juridiques et des options possibles

JOUR 2 : Les obligations et options au niveau fiscal et social.

- L'imposition des revenus agricoles (différents régimes, impôts sur les sociétés), le fonctionnement de la TVA et des autres impôts.
- Les obligations sociales : la MSA et le calcul des cotisations sociales.

Les différents statuts sociaux et leurs conséquences (droits, risques, etc.)

MODULE 2

JOUR 3 : Chiffrer son projet et gérer ses financements.

- les bonnes questions à se poser : marges, temps de travail, stocks, etc.
- les investissements et le besoin en fonds de roulement
- présentation des financements possibles (aides, fonds, ...)

Maitriser et gérer les financements : emprunts, subventions...

JOUR 4 : Construire les documents de gestion prévisionnelle.

- Le budget prévisionnel : charges et produits liés aux activités
- Gestion de la trésorerie : les recettes et dépenses
- La gestion des financements et des risques pris : investissements, endettement, garanties, emprunts,...

Apprendre à évaluer les risques de son projet

**N'hésitez pas à venir avec vos chiffres !
(références économiques actuelles ou prévisionnelles)**

Dates :

28 & 29 mars et
11 & 12 avril 2022

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

A définir (87)

Public :

Agriculteurs.rices
Porteurs.ses de projet.

Intervenants :

Hortense Jacquemain,
Chloé Pellerin, formatrice
à l'AFOGC

Repas :

Sortis du sac

Accès PMR :

A votre écoute pour tout
besoin

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

- **VIVEA, FAFSEA : pour les personnes éligibles.**

Personnes contributrices : Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr > « Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Personnes porteuses de projet : éligibles Vivéa dans le cadre de leur PPP uniquement si le CPF est égale à 0€.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr > « Critères de prises en charge des formations. »

Le "crédit" VIVEA est plafonné à 2 250 €/an pour toutes les personnes.

- **Pôle Emploi (AIF) : pour les personnes inscrites et accompagnées.**

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.

- **CPF (Compte Personnel de Formation) :** Prélèvement du montant de la formation sur votre Compte Personnel de Formation.

Attention aux délais de prise en charge des organismes financeurs !!

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

Tarif :

L'adhésion à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Montant pris en charge par l'organisme financeur (en euros) = **896€**

Les CGS sont disponibles sur notre site internet, page *Se former – Progresser*.

*Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au **crédit d'impôt à la formation** et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.*

Pour une bonne organisation, merci de respecter ces délais minimum :

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre prise en charge 15 jours avant la date de la formation.

Informations et (pré)-inscriptions auprès de :

Juliette R

julietter@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03

